

LE NOMBRE DE CRIMES

Question n° 402—**M. Coates:**

1. De 1960 à 1967 inclusivement, quel a été le nombre de crimes commis annuellement au Canada et quelle est la répartition par province et par territoire?

2. Du nombre global de crimes commis au cours de chacune des années allant de 1960 à 1967, combien ont mené à des accusations contre un ou plusieurs suspects, et combien de condamnations s'en sont ensuivies?

3. Du nombre global de crimes commis en 1960, combien n'ont pas été résolus?

(Le document est déposé.)

LE NOMBRE DE RÉCIDIVISTES

Question n° 526—**M. Robinson:**

1. Quel a été le total a) des actes criminels, b) des actes passibles de la procédure sommaire jugés au Canada par province dans chacune des cinq dernières années?

2. Combien de récidivistes y a-t-il au Canada par province ayant plus de 2, 3, 4, 5, ou davantage, de condamnations pour a) actes criminels, b) pour actes passibles de la procédure sommaire?

3. Combien de récidivistes y a-t-il au Canada par province ayant plus de 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, ou davantage, de condamnations pour crimes?

(Le document est déposé.)

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, à propos des réponses aux questions marquées d'un astérisque, j'aimerais signaler que les réponses à deux questions se font attendre d'une façon inexcusable qui dénote, selon moi, un manque de respect envers le Parlement. Il s'agit d'abord de la question n° 57 dont j'ai parlé l'autre jour. Le 13 septembre, soit il y a un mois et 17 jours, j'ai posé la question suivante:

Combien de députés libéraux du dernier Parlement et combien de candidats libéraux aux dernières élections ont été nommés à des postes du gouvernement, de la fonction publique ou de commissions gouvernementales depuis le 25 juin?

Il est impardonnable qu'on n'ait pas encore répondu à cette question; la seule explication possible, c'est que le secrétaire d'État néglige son devoir et préfère lancer des ballons d'essai à l'extérieur de la Chambre des communes. (*Applaudissements*)

Il y a aussi la question n° 275:

Le rapport de la Compagnie des jeunes Canadiens de 1967-1968 comporte un poste de \$487,019 pour frais professionnels et de consultation durant l'année.

Quels sont les noms et adresses de chacun des bénéficiaires de ces paiements et quel montant chacun a-t-il reçu?

J'ai demandé ces renseignements en juillet. On m'a répondu que le gouvernement les avait, ces renseignements, mais ne les donnerait pas, même si la dépense figurait dans le rapport annuel de la Compagnie de jeunes Canadiens, tant qu'il ne serait pas requis de le faire par le Parlement. A propos d'une telle affaire, le gouvernement qui possède tous les renseignements voulus ne devrait certes pas pouvoir refuser de répondre à la Chambre des communes. Il ne devrait pas être permis de temporiser longtemps en pareil cas, car ceux qui occupent des postes comme les administrateurs de la Compagnie des jeunes Canadiens, par exemple, ne devraient pas se comporter comme des petits Césars à l'égard du Parlement et de ce qu'il leur demande. (*Applaudissements*)

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je suis gré au député d'avoir parlé de la question n° 57. Comme la Chambre le sait, le Règlement permet aux députés de poser seulement des questions se rattachant à la responsabilité administrative du gouvernement et je suis heureux d'avoir l'occasion de signaler à la Chambre les difficultés qui se sont élevées à propos de la question n° 71, au nom du député de Cumberland-Colchester-Nord (M. Coates) et aussi de la question n° 155, au nom du député de Kenora-Rainy River (M. Reid).

En ce qui a trait à la question n° 57, ni les candidats aux élections fédérales ni les députés ne sont tenus de déclarer leur affiliation à un parti. (*Exclamations*)

L'hon. M. Hees: On aura tout entendu.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. M. Macdonald: Par conséquent, il n'y a aucun registre...

L'hon. M. Hees: Même les membres de votre propre parti vous rient au nez. (*Exclamations*)

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, je me demande si les honorables représentants veulent entendre la réponse. Par conséquent, il n'existe pas de registre relevant de la fonction administrative de l'État où l'on puisse trouver une réponse à la question n° 57. Parlant de la question n° 155, étant donné